

IMAGES ET DOCUMENTS : LA SHOAH (L'EXTERMINATION DU PEUPLE JUIF)

1/ DES LOIS D'EXCLUSION :

Les lois de Nuremberg :

- 1/ Les mariages entre Juifs et citoyens de sang allemand ou assimilé sont interdits. Les mariages qui seraient tout de même célébrés sont déclarés nuls, même s'ils sont contractés à l'étranger pour contourner cette loi.
- 2/ Les relations extraconjugales entre Juifs et citoyens de sang allemand ou assimilé sont interdites.
- 3/ Les Juifs n'ont pas le droit d'employer des citoyennes de sang allemand ou assimilé de moins de 45 ans dans son ménage.
- 4/ (1) Les Juifs n'ont pas le droit de hisser le drapeau national du Reich, ni de porter les couleurs du Reich.
(2) Par contre, il leur est permis de porter les couleurs juives.

Nuremberg, le 15 septembre 1935

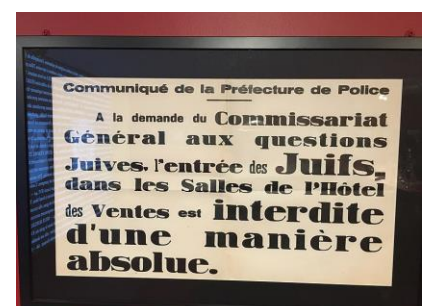
2/DES SIGNES DISTINCTIFS :

L'étoile juive



Les vitrines des magasins juifs sont signalées par l'inscription « Jude » (juif) et par l'étoile juive

3/DES INTERDICTIONS :



4/Des affiches de propagande pour persuader les gens que les Juifs sont mauvais :



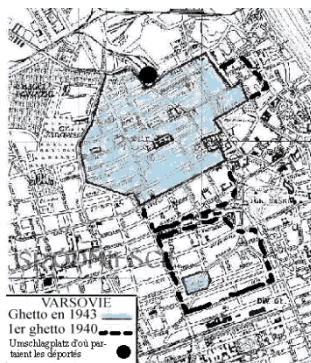
5/En France, la rafle du Vél' d'hiv' :



Le 15 juillet 1942, 13 000 juifs français sont arrêtés par la police française.

Ils sont conduits au Vélodrome d'Hiver avant de partir pour des camps de concentration.

6/Une mise à l'écart : les ghettos :



Dans certaines villes comme à Varsovie en Pologne, les Juifs sont enfermés dans des quartiers de la ville.

7/ La Solution Finale : les camps de concentration et d'extermination :



Fin 1941, Hitler décide l'extermination de tous les juifs. Après les avoir mis à l'écart de la société, il décide de les tuer par différents moyens : par la faim dans les ghettos, par fusillade massive des Einsatzgruppen après les batailles, par le travail forcé dans les camps de concentration ou par chambres à gaz dans les camps d'extermination.

